**Gestion de l’IUTS, reflet des tares des analyses des politiques publiques**

La décision d’écrire sur l’IUTS a été prise au début du mois de mars 2020, la contribution du professeur Ouédraogo Idrissa Mohamed a nourri mon projet mais l’a déprogrammé. J’étais en train d’achever ce nouveau projet quand le Covid-19 est arrivé donnant plus de force aux idées que j’étais sur le point de coucher sur le papier. Aujourd’hui c’est donc le Covid-19 qui m’offre une sublime opportunité de revenir sur la question de l’IUTS.Les transporteurs burkinabè, les commerçants des Yaars, les gérants des bars dancing, les commerçants des grands marchés de la capitale, les taximen, le Conseil National des Entreprises du secteur Informel –BF (CNEI-BF), etc., suite aux mesures sanitaires prises par le président du Faso, demandent ouvertement un soutien pour survivre pendant quelques semaines voire quelques mois; mais plusieurs autres opérateurs économiques frapperont indubitablement à la porte pour obtenir une aide : Comment le gouvernement compte-t-il gérer ces multiples sollicitations ? Que préconisent, ceux qui donne le la au gouvernement ? Où se trouvent les « financiers » du MINEFID, les « chefs d’entreprise », les « journalistes », les « syndicalistes » qui foisonnaient pour donner des conseils au président du Fasolui intimant presque l’ordre d’étendre l’application de l’IUTS aux primes et indemnités des fonctionnaires du public ? Nous sommes devant un dilemme et le chef de l’Etat à l’instar d’Emmanuel Macron, Donald Trump, etc. a besoin d’analystes chevronnés pour nous sortir de l’embarras. Plusieurs économistes que je respecte pour leur honnêteté intellectuelle mais aussi pour leurs compétences scientifiques nous ont permis de bénéficier de leurs réflexions. Je voudrais, dans la peinture de ce tableau, ajouter ma touche à celles de mes devanciers.

Nous voulons d’abord traiter de la question de l’IUTS, qui de mon point de vue reste d’une actualité brulante, ensuite nous aborderons le thème de la vision éclatée de nos gouvernants et enfin nous nous pencherons sur la doctrine économique que l’IUTS et le Covid-19 ont propulsé au-devant de la scène.

1. **L’IUTS, une histoire qui reste à écrire**

Les arguments juridiques et financiers sur lesquels les ministres, la Direction Générale des Impôts (DGI) se basent pour donner quitus au gouvernement, sont faibles pour traiter de la question de l’extension de l’IUTS sur les primes et indemnités aux fonctionnaires du public. Il aurait fallu y adjoindre des arguments économiques, politiques, etc.

La Garangose a constitué un programme d’austérité, dont le caractère clivant et réactionnaire transparait clairement à la lecture du document intitulé « le redressement financier de la République de Haute Volta ». Toutefois ce programme a tenté de mettre de la méthode dans sa façon d’appliquer les ajustements conjoncturel et structurel. Quatre moments ont permis d’aller vers l’application de l’IUTS.

* Le temps de la réflexion du gouvernement (une semaine au cours du mois de février 1966),
* Le temps de la réduction du train de vie de l’Etat, de la réduction des dépenses improductives et de l’adoption d’un dispositif de contrôle budgétaire (inscrit dans les 10 derniers mois de l’année 1966),
* Le temps de la discussion avec les travailleurs, une fois les paramètres économiques connus et maîtrisés (5 ans : 1966-1970),
* Le temps de la survenue de nouvelles mesures de 1967 à 1970 et notamment l’application de l’IUTS au cours de la gestion du budget de 1971.

Si le gouvernement actuel n’est pas crédible c’est en raison de sa démarche qui est aux antipodes de celle gouvernement militaire qui est venu suite au soulèvement populaire. Mieux, toutes les tentatives de restreindre le train de vie de l’Etat ont échoué. Quid de l’application de l’extension de l’IUTS aux primes et indemnités aux fonctionnaires du public ? Ici nous retenons trois (3) étapes :

* Le temps des propositions des syndicats sur la suppression de l’IUTS sur les primes et indemnités des fonctionnaires du privé en 2015,
* Le temps de la discussion avec gouvernement, la mise en place d’une commission, le rétropédalage du gouvernement (2016),
* Le temps de la survenue de la nouvelle mesure en 2017 mais non appliquée jusqu’en février 2020.

Historiquement l'impôt sur le revenu des salariés du public comme du privé a été un impôt déclaratif durant au moins une décennie au Burkina Faso (1960-1970). Il était établi au vu des formulaires de revenus remplis mensuellement et annuellement par les contribuables. C’est une période où tous les **burkinabè** étaient **égaux** devant l’impôt : nous étions tous, citoyens de première zone.

La gestion du budget 1970 fait apparaitre une première évolution : l’institution d’une retenue à la source de l’impôt progressif sur les revenus des salariés. Au cours de la gestion du budget 1971, l’impôt cédulaire, l’impôt progressif sur le revenu, l’impôt minimum forfaitaire et la taxe de voirie « ont été supprimés et remplacés par un impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) retenu à la source ; c’est en fait la mensualisation de l’impôt. »[[1]](#footnote-1). Pourquoi le père de l’IUTS fait apparaitre la taxe sur la voirie à côté des trois impôts sus cités ? Nous repérons là une première zone d’ombre. Les **burkinabè** deviennent alors **inégaux** devant l’impôt : le gouvernement crée des citoyens de seconde et de première zone. Les derniers sont honnêtes et ont un régime déclaratif et les second ont une honnêteté douteuse et le gouvernement doit prélever leur impôt à la source. Ceux qui se préoccupent aujourd’hui de l’équité doivent aller chercher la source ombilicale de **l’iniquité** dans la Garangose.

Contrairement à ce que nous entendons dans des radios et lisons dans les journaux, la littérature que j’ai épluchée m’informe que pendant plus de quatre décennies (1970-2012), il n’y a pas eu de prélèvement de l’IUTS sur les primes et indemnités. C’est seulement en 2012 que l’IUTS a été étendu aux primes et indemnités dans le privé et le parapublic. Cette information est-elle exacte ? Ici apparait une seconde zone d’ombre : en quelle année, l’IUTS a- t-il été vraiment prélevé pour la première fois sur les primes et indemnités?

En 2017, l’Etat décide d’appliquer l’IUTS aux primes et indemnités servis aux fonctionnaires du public, alors que la revendication des travailleurs depuis 2015, était de supprimer cet impôt sur les primes et indemnités du privé. Mieux, un début d’entente se dessinait et une commission était en train de travailler sur la finalisation de cet accord. Pourquoi ce brusque revirement à 180° ? Troisième zone d’ombre. Il est important que les gardiens du temple, dépositaires des informations capables de faire évoluer le débat sur l’histoire de l’IUTS, interviennent pour éviter de laisser le champ à des cadres aux connaissances bridées qui nous servent une version tronquée de cette histoire.

C’est le général Tiémoko Marc Garango, père de la Garangose et géniteur de l’IUTS qui affirme ceci : l’« IUTS présente tous les avantages et très peu d’inconvénients »[[2]](#footnote-2). En effet, contrairement aux autres impôts :

* il est prélevépar les **employeurs** (entreprises et l’Etat)**,**
* il est prélevé d’autorité **à la source**,
* il est prélevé **mensuellement,**
* Enfin, le prélèvement de l’IUTS ne coûte quasiment **rien à l’Etat**.

Ce sont ces énormes avantages qui ont poussé des cadres paresseux encouragés par des esprits retors à se précipiter sur l’extension de l’IUTS aux primes et indemnités des fonctionnaires du public. La question de l’équité constitue un attrape-nigog et un paravent fabriqué à la hâte pour distraire la galerie. Plutôt que de nous proposer un élargissement de l’assiette lié au contexte actuel du Burkina Faso qui a profondément changé, les experts de la DGI tricotent dans ce que nous connaissons déjà. En 1970, le budget a été estimé à 9, 757 milliards F CFA, le projet de loi de finances 2020 prévoit des dépenses de 2 552 milliards de francs CFA. En cinquante ans le budget de l’Etat burkinabè a été multiplié par 262. L’industrialisation commence au Burkina Faso précisément avec l’élaboration et l’exécution du Plan Cadre 1967-1970 : des projets y ont été étudiés et leur réalisation planifiée. Entre 1960 et 1967, le nombre d’entreprises industrielles est passé à 36 (20 pour Ouagadougou, 16 pour Bobo-Dioulasso). Les acteurs comme ceux du secteur informel, les propriétaires de bâtiments en location (célibatérium, boutiques, magasins …), les sociétés minières, les sociétés de téléphonies n’existaient pas. Le distinguo entre grandes entreprises, PME/PMI était à peine perceptible. Avec un peu plus d’imagination les cadres de la DGI auraient pu innover en inventant de nouveaux impôts.

N’oublions pas aussi que pendant longtemps, certains revenus importants tels les émoluments des députés échappaient à l’IUTS tandis que le revenu du salarié était imposé de la borne 0 franc à partir 2% jusqu’à 30% pour les rémunérations salariales les plus élevées. Au Burkina Faso, contrairement aux salariés qui paient entièrement et régulièrement l’IUTS (un professeur d’université paie plus d’un million de francs CFA par an) de nombreuses autres personnes physiques et morales (sociétés) camouflent leurs revenus.

A Ouagadougou les opérateurs économiques du secteur informel, de nombreux propriétaires de bâtiments en location (célibatérium, boutiques, magasins …), les propriétaires fonciers, les sociétés minières, les sociétés de téléphonies etc., paient soit un impôt dérisoire soit ne s’acquittent même pas de cette obligation. Alors que le gouvernement et ses griots arrêtent d’intoxiquer le peuple. Mieux, que ceux qui ne payent pas l’impôt arrêtent de crier aux imposteurs. En effet au 31 décembre 2016, les restes à recouvrer (RAR) que les entreprises doivent à l’Etat représentent plus 600 milliards dont plus de 500 milliards dus par les Grandes Entreprises (DGE). Dans le même temps, l’IUTS a été recouvré à plus 109% soit une augmentation de 12,6 milliards entre 2015 et 2016[[3]](#footnote-3).

Enfin, que les analystes peu familiers aux études macroscopiques sachent que, la **minimisation des salaires** des travailleurs n’est pas de mise dans la vision macroéconomique pour une raison très simple : si on considère une économie fermée (simplification oblige), l’Etat ne saurait être en concurrence avec lui-même. Par contre les entreprises, sous cette hypothèse, entrent en concurrence les unes avec les autres et donc ont besoin de minimiser les coûts (salaires notamment) de leur unité pour être plus compétitives les unes que les autres. C’est pourquoi les entrepreneurs doivent accorder une attention particulière à la minimisation des salaires. Mais c’est aussi pourquoi les travailleurs ne sauraient être rendu responsables de la lutte de classe qui leur est imputée par la bourgeoisie et le système capitaliste.

Le pouvoir d’achat des travailleurs va- t- il chuter avec l’application de l’IUTS sur les primes et indemnités des fonctionnaires du public ? Les protagonistes (syndicats comme le gouvernement) semblent d’accord sur la tendance baissière qui sera consécutive à cette application. Le débat porte sur l’ampleur de la baisse. Le gouvernement estime qu’une baisse insignifiante va s’opérer tandis que les syndicats montrent que le gouvernement vise deux objectifs. Un objectif à court terme : l**’acceptabilité** qui va se contenter, au départ d’une ponction minimum voire dérisoire. Mais derrière cet objectif à court terme gît réellement le lièvre, un objectif à moyen et long terme : la **progressivité** qui constituele véritable **objectif,**  qui va permettre au gouvernement de se hisser à la hauteur de ses ambitions gloutonnes : ponctionner le maximum de ressources sur les maigres ressources des travailleurs.

La première confrontation que j’ai eue avec le gouvernement burkinabè sur cette question a eu lieu en Octobre 2018 à Copenhague en marge de la 18ème Conférence International Anti-Corruption (IACC). Nous avons eu des échanges vifs mais courtois, dans l’enceinte du parlement danois, avec le Ministre de l’Economie des Finances et du Développement (MINEFID), madame Rosine SORI/COULIBALY qui est intervenue sur le thème « Développement fiscal progressif : le rôle des gouvernements, des contribuables et de la société civile ». Elle était accompagnée par monsieur BADOLO Adama, ex-Directeur Général des Impôts (DGI). Comme par hasard, les débats ont porté exclusivement sur l’Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS). Après la communication du MINEFID qui exprimait tout le bien qu’elle pensait de cette **retenue à la source**, j’ai affirmé que cet impôt et sa retenue à la source infantilisaient les citoyens burkinabè, devant un parterre de députés danois.

Souvenons-nous, avant de conclure cette partie, que feu le président Omar Bongo Ondimba a toujours apporté de l’eau au moulin des travailleurs burkinabè en affirmant que les fonctionnaires burkinabè touchaient des perdiems plutôt que des rémunérations salariales. Mieux, tous les responsables de ce pays sont secrètement en accord avec feu le Président Bongo. En effet nous n’avons jamais vu un ministre, un DG, un directeur de service, etc., demander à conserver son salaire de fonctionnaire. Certains ministres rusent avec les textes qui régissent leurs salaires. Enfin ce qui rend tous les ministres amoureux de leur fonction ministérielle, les DG et les directeurs de service de leur charge directoriale, ce sont les « invisibles » qui peuvent leur permettre de multiplier leurs revenus par un coefficient que seuls les DAF connaissent. Alors que les « économistes » et les autres vendeurs d’illusion évitent de critiquer à tords et à travers les syndicats qui demandent généralement des augmentations de **pouvoir d’achat.** Comme nous venons de le voir, la question de l’IUTS est une question éminemment économique, celle du Covid-19 ne l’est pas moins.

1. **Une vision éclatée des questions économiques nationales**

Le Covid-19 a été traité au Burkina Faso, au départ comme une question exclusivement sanitaire, ce qui est juste mais ne semble pas à la hauteur des enjeux. Ainsi, au mois de mars, une première évaluation a été faite, probablement, par les cadres du ministère de la santé : sur un besoin sanitaire de 11 milliards F CFA, le ministère de la santé avait reçu moins de 200 millions de F CFA selon le Comité National **de la réponse à la pandémie de Coronavirus**. Cette évaluation sectorielle était visiblement insuffisante et vouée à l’échec parce que partiale. Cette insuffisance a conduit à une deuxième évaluation plus complète mais qui peut demeurer encore en deçà du compte : le plan global de riposte sanitaire, dans le discours du président du Faso coûtera environ 178 milliards FCFA. Cette évolution de l’analyse sectorielle (méso-économique) vers une analyse plus macroéconomique nous montre que le gouvernement utilise quelques fois, sinon souvent des outils inappropriés.

Théoriquement, le revenu de la nation burkinabè est composé (pour faire simple), des revenus de trois agents économiques majeurs : les salariés, le gouvernement et les entreprises. Ce revenu national disponible permet de consommer les biens et les services qui se trouvent sur le territoire économique d’une nation. Ces biens et services finaux peuvent être consommés par les administrations publiques ou par les ménages, c’est-à-dire plus globalement les acteurs du privé. Le solde du compte de revenu national et de dépense nationale est l’épargne nette. Nous pouvons représenter sous forme de tableau le **compte** de revenu national et de dépense nationale qui contrairement au compte d’exploitation des entreprises et du secteur des administrations publics n’a pas en emploi des salaires. Ce compte nous enseigne que la **Rémunération des salariés** n’est ni une dépense, ni un coût mais **elle constitue plutôt une ressource.**

***Tableau 1 : Compte de Revenu national et de dépense nationale***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **EMPLOI** |  | **RESSOURCES** |  |
| **Consommation** **finale** intérieure privée | | **Rémunérations des salariés (1) +** Solde Rémunération des Salariés avec le reste du monde | |
| **consommation** **finale** des Administrations Publiques | | Impôts indirects nets de subvention : **rémunération de l’Etat (2) +** Solde des autres transferts courant | |
|  | | Excédent net d'exploitation : **rémunération de l’Entreprise (3) +** Solde des revenus de la propriété et de l’entreprise | |
| **Épargne nette** | |  | |
| **Total : Consommation (C) + Epargne (S)** | | **Total : Revenu disponible (Yd)** | |

Si ce tableau présente des ressources et des emplois comme les tableaux de la comptabilité générale (privée), il ne faudrait pas les confondre. Derrière ce tableau apparemment classique se cache une des trois équations fondamentales de Keynes. Elle nous enseigne que le revenu disponible (Yd) égale la consommation (C) plus l’épargne (S).

Yd = C + S.

La présentation ci-dessous de l’économie nationale permet de mieux apprécier le caractère circulaire de l’économie et l’interdépendance des différents variables mais aussi des agents.

**La vision macroéconomique et le raisonnement circulaire**[[4]](#footnote-4)

Ce schéma indique qu’une chambre à air peut représenter l’économie nationale burkinabè. Que pouvons-nous faire avec cette chambre à air ? On peut la gonfler comme on peut la dégonfler. Lorsqu’on la gonfle on y met de la pression et lorsqu’on la dégonfle on diminue cette pression. Prenons une chambre à air déjà gonflée et donnons-la au gouvernement burkinabè.

Le gouvernement a fait le choix de dégonfler la chambre à air en appliquant l’IUTS sur les primes et indemnités des agents du public. Mais ce faisant, il affecte le revenu des travailleurs mais aussi le revenu de toute l’économie. Ce qui permet de comprendre le caractère régressif et réactionnaire de l’équité prônée par le gouvernement. En effet la baisse de la rémunération des salariés, aussi infime soit-elle, va refroidir l’économie et peut engendrer à terme la récession (ou la dé-pression).  La contribution du Pr Ouédraogo nous a en effet montré que la décision d’application de l’IUTS aux primes et indemnités des agents du public, affectera en définitive le **revenu des offreurs**.

Par contre l’équité souhaitée par les travailleurs consiste à mettre de la pression dans la chambre à air. Cette pression engendrera plutôt une surchauffe qui peut nous conduire vers l’expansion : en effet la décision de ne pas appliquer l’IUTS aux primes et indemnités des agents publics et du privé, affectera **positivement** la **demande globale** qui aura un impact sur tous les compartiments de l’économie. Une baisse de l’impôt va conduire à un **accroissement de la consommation** via une augmentation du revenu disponible. Mécaniquement, cette hausse de la consommation va accroitre la production et donc le **revenu des offreurs**. Remarque important à retenir : en gonflant la chambre à air, nous ne pouvons pas imposer à l’air d’aller à droite ou à gauche de la valve. L’air affectera avec la même pression toute la chambre à air. Autant la macroéconomie nous montre toute sa générosité, autant elle ôte aux gouvernants tout pouvoir de manipulation de ses variables. Plutôt que de nous servir cette analyse magistrale, les « techniciens » du MINEFID nous renvoient à une analyse du **compte de revenus et de dépenses** de l’administration publique, un secteur institutionnel qui possède dans ses ressources, notamment les **impôts directs**.

**Tableau 2 : ADMINISTRATION PUBLIQUE**

**Compte de Revenus et dépenses**

|  |  |
| --- | --- |
| **EMPLOIS** | **RESSOURCES** |
| 1) Impôts directs | 1) Excédent d'exploitation |
| 2) Revenus de la propriété et de l'entreprise versés | 2) Revenus de la propriété et de l'entreprise reçus |
| 3) Primes nettes d'assurance dommage | 3) Indemnités d'assurance dommage |
| 4) Amendes et pénalités | **4) Somme des Impôts directs** |
| 5) Consommation finale | 5) Somme des impôts indirects nets de subventions |
| 6) Épargne nette? | 6) Somme des amendes et pénalités |
| **Total** | **Total** |

Ce tableau de l’administration publique est un tableau intermédiaire dont l’intérêt ne vaut que s’il est intégré au Tableau Economique d’Ensemble (TEE). A défaut de cette intégration dans un ensemble cohérent, ce tableau ne peut avoir qu’une valeur didactique. Evidemment en marge de l’analyse macroéconomique, il peut devenir un outil de gestion sectoriel (méso économique). Alors messieurs du MINEFID, ne confondons pas la petite clé 6 et la majestueuse clé 37.

La revendication l’application de l’IUTS aux indemnités et primes des agents du public, loin d’être abordée par le gouvernement comme une dépression dans une chambre à air, est conçue comme un élément du compte de revenus et dépenses d’un secteur institutionnel. En augmentant la ligne 4 (somme des impôts directs) on maximise les ressources de l’Etat. Mais cette ponction au niveau sectoriel se répercute automatiquement au niveau macroéconomique. Dans cette **vision simpliste et éclatée**, l’extension du prélèvement de l’IUTS sur les fonctionnaires du public sera l’affaire d’une Direction Générale (DGI) qui, se préoccupant de la question de la mobilisation des ressources financières, aura un **point de vue** nécessairement **étroit**. Cette vision si elle est utile au plan fonctionnel, l’est moins à celui de la gestion globale de l’économie. L’IUTS (Impôt unique sur les traitements et salaires) sur les primes et indemnités des travailleurs du public, du parapublic et du privé a été vu comme une bouffée d’oxygène qui va permettre de résoudre une question sectorielle de déficit budgétaire et confié à la DGI. Malheureusement cette question dépasse la DGI. Avec le Covid-19, le prélèvement de cet impôt montre toutes ses limites : elle n’empêchera pas la baisse des recettes publiques, estimée à 306 milliards de FCFA, soit un déficit budgétaire de 5%, la réduction du taux de croissance de 6,3% à 2% en 2020 et le ralentissement général des activités économiques, tous secteurs confondus avec pour conséquence des tensions de trésorerie de l’Etat.

Ironie du sort ! La relance de l’économie est aujourd’hui demandée par des acteurs de la vie économique qui étaient contre les syndicats qui se battaient pour le maintien voire le renforcement de leur pouvoir d’achat. Aujourd’hui, le syndicat des commerçants du secteur informel, les opérateurs économiques, les taximen, les vendeuses des fruits et légumes, etc. embouchent la même trompette pour réclamer le maintien de tout ou partie de leur pouvoir d’achat.

Aux niveaux sous régional et international, plusieurs pays ont dévoilé des **programmes de relance** tandis que de nombreux autres ont abaissé leurs taux d’intérêt. Le G20 a débloqué 5 000 milliards de dollars US pour faire face à la pandémie, les Etats Unis mettent sur la table 2 000 milliards de dollars US. En France le ministre de l’Économie et des Finances explique que : « l’État prendra à sa charge l’indemnisation de tous les salariés placés en chômage partiel... Ça coûtera, au bout du compte, des dizaines de milliards d’euros.»[[5]](#footnote-5). D’où proviennent toutes ces sommes faramineuses ? Pourquoi certains Etats peuvent générer, en quelques jours, autant de ressources alors que d’autres sont démunis ? La Banque africaine de développement (BAD) a levé le 27 mars 2020, 2 741,98 milliards de FCFA sur les marchés financiers internationaux pour faire face à la pandémie de Covid-19 et venir au secours de l’économie du continent[[6]](#footnote-6). Le premier financement d’urgence du Groupe de la Banque mondiale, de 7 153 milliards de F CFA, aura pour objectif de contribuer aux efforts de renforcement des systèmes de santé et d’atténuation des conséquences négatives pour les populations et les économies[[7]](#footnote-7).

Malheureusement au Burkina Faso, ce sont les personnes morales et physiques qui ont été en première ligne et qui ont débloqué des sommes importantes à l’échelle microéconomique (individu ou entreprise) mais dérisoire compte tenu des défis à relever.

Heureusement, les opérateurs économiques et Sa Majesté le Mogho Naaba ont interpellé l’Etat. Son rôle régalien doit le contraindre à trouver des solutions en situation de crise ou lorsque tous les secteurs institutionnels sont impuissants face aux évènements. Le rôle de l’Etat ce n’est ni de tendre la main aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ni aux sociétés, ni même aux individus nantis. Il doit utiliser des outils de gestion macroéconomiques pour **relancer l’économie** en cas de besoin. Ces outils existent et sont plus englobants que des outils comme le budget programme, le système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), etc., couramment utilisés par le MINEFID.

Si les Etats africains et notamment le Burkina Faso ont été muets jusqu’en fin mars, c’est parce qu’ils ne savaient pas sur quel pied danser. Depuis le début de ce mois d’Avril, les propositions africaines se précisent, avec la certitude qu’une manne financière va atterrir dans les caisses des Etats. Nous pensons que les donateurs doivent être très vigilants pour placer des garde-fous en assignant des objectifs très précis et très pointus à leurs dons afin que ceux-ci parviennent aux vrais bénéficiaires. Seule cette vigilance peut éviter des dépenses non éligibles, ostentatoires et somptuaires. En outre un audit des transactions effectuées en situation d’urgence par l’ASCE\_LC, apportera une meilleure garantie de l’efficacité de ces dépenses et permettra de mettre en évidence les actions nécessaires pour renforcer les systèmes à l’avenir.

1. **L’IUTS et le Covid-19 choisissent leur doctrine économique**

La pandémie du coronavirus est en train de faire des milliers de morts à travers le monde. Les recherches sur ce type de virus, connu depuis longtemps, ont été abandonnées car estimées comme peu rentable ! La rentabilité constitue un outil utile mais pas toujours approprié pour agir en tout lieu et en tout temps. En effet l’économie reste une science humaine, elle possède des lois et des règles, ce qui n’est pas toujours bien compris par nos dirigeants. Beaucoup de gouvernants écoutent leur sentiment, leur état d’âme et pensent qu’ils peuvent gérer les questions économiques en faisant fi de ces lois. Le gouvernement burkinabè, consciemment ou inconsciemment néglige les outils pertinents d’analyse des politiques publiques et fait la part belle aux instruments dont la robustesse est plus que douteuse[[8]](#footnote-8).

Le débat actuel oppose, et ce n’est pas une vue de l’esprit, les partisans de la primauté du marché (néoclassiques, ultra-libéraux et les libéraux) aux adeptes de l’intervention de l’Etat (keynésiens et classiques). Je me contenterai dans cette contribution d’opposer les keynésiens aux libéraux.

En examinant attentivement la situation, il serait « suicidaire » pour l’Etat d’exonérer totalement de l’IUTS l’ensemble des primes et indemnités des salariés du privé comme du public selon Dahandi Matthaüs Haro, juriste - fiscaliste, membre fondateur et expert fiscal du Groupe d’Action pour la Promotion du Civisme fiscal[[9]](#footnote-9). Même si son propos semble nuancé, celui-ci puise ces racines dans la boite à outil des libéraux. Au contraire, pour les keynésiens en exonérant totalement de l’IUTS l’ensemble des primes et indemnités des salariés du privé comme du public, l’Etat va encourager la relance l’économie : confère l’exemple de la chambre à air. Relance, qui se trouve dans la bouche et les écrits des acteurs du secteur informel, des opérateurs économiques divers et qui a occupé une bonne partie du discours du Président du Faso[[10]](#footnote-10). Quel type de relance le président du Faso a- t-il choisi  pour un pays comme le Burkina Faso en proie à des difficultés de tout ordre ?

Toute **relance** passe soit par la **demande** des consommateurs en **accroissant leurs revenus**, soit à travers l'offre en **développant l'investissement**. Bien sûr, il est également possible de faire une relance mixte incluant des aides à l'investissement et à la demande. Initiée par [John Maynard Keynes](https://www.edubourse.com/guide-bourse/keynesianisme.php" \o "John Maynard Keynes), la relance en partant de la demande se base sur le **coefficient multiplicateur** conçu par cet auteur.

A Ouagadougou les mécanismes du marché, pendant quelques jours ont montré leurs effets corrosifs : doublement des prix des masques (cache-nez), doublement voire triplement des prix [gels hydro-alcooliques](https://www.koaci.com/recherche?search=gels+hydro-alcooliques), quatriplement des prix des lave-mains, etc.

Face à l’inertie du gouvernement, les burkinabè ont dû relever la tête. Ils ont décrié le laissez-faire et le laissez- aller, obligeant le ministère du commerce, de l’industrie et de l’artisanat à prendre l’arrêté 2020-0119 MCIA/SG fixant les prix plafond des gels et solutions hydro alcooliques et des masques de protection respiratoire au Burkina Faso. Le Covid-19 a poussé les burkinabè à choisir, sans être des économistes, entre l’intervention de l’Etat et le laisser aller et le laisser faire.

Pendant que beaucoup de gouvernement sont dans l’action au niveau économique (Niger, France, Venezuela, Etats-Unis, Belgique, etc.) nous sommes toujours en période de réflexion selon le ministre l’information et de la communication porte-parole du gouvernement. Heureusement que le 02 Avril le président du Faso annoncé des mesures. Mais allons-nous sortir de la vision sectorielle (ou méso économique) ? La lisibilité de la relance burkinabè reste encore floue. *A priori* cette relance semble plutôt vouloir ratisser large. Sont concernés, les entreprises du secteur du transport des personnes, de l’hôtellerie et du tourisme, les commerçants des marchés et Yaars fermés, les taximen, les ménages, les médias et les entreprises du secteur de la publicité, les entreprises en difficultés. A côté de ces acteurs, le gouvernement compte acquérir des intrants agricoles et des aliments pour bétail afin de soutenir la production vivrière et pastorale, activer le fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes afin de relancer les activités de commerce des légumes et fruits, etc. La perspective des élections de novembre 2020 explique-t-elle cette volonté d’inclusion de toutes ces couches sociales, tout en gardant un caractère sélectif dont seulement les politiciens ont le secret ?   
Pour ce qui nous concerne, la relance par la consommation constitue un moyen de raccourcir les délais de transmission des effets et des impacts des mesures à une économie fragile comme la nôtre. Même dans un pays plus solides comme la France, le ministre de l’Économie et des Finances explique en effet que l’État engagera des dizaines de milliards d’euros au profit des sans-emplois ou de ceux qui sont au chômage partiel.[[11]](#footnote-11)

Pourquoi la France et les Etats Unis vont consacrer des dizaines de milliards d’euros ou de dollars pour financer les mesures qu’ils comptent mettre en œuvre pour contrer le Covid-19 ? Où vont- ils trouver ces dizaines de milliards d’euros ou de dollars pour financer les mesures de relance de leur économie ? Curieux, quel Partenaire Technique et Financier va leur venir en aide ?

Les modèles économiques, l’analyse coûts-bénéfices leur ont probablement permis de peser le pour et le contre des mesures à prendre afin de maintenir le **pouvoir d’achat** de leurs concitoyens. C’est donc consciemment qu’ils comptent déséquilibrer ou réaménager le budget de l’Etat pour soutenir les travailleurs mais aussi pour éviter de rentrer en crise comme en 1929. En effet au cours de ce mois de mars, à l’Assemblée française, les députés ont approuvé le **projet de loi de finances rectificative** pour faire face à la pandémie.

Le gouvernement burkinabè semble avoir trouvé une voie pour mettre à la disposition de l’économie un montant de **394 milliards de FCFA**, représentant 4,45% de notre Produit Intérieur Brut. Quel outil a-t-on utilisé pour parvenir à ce montant ? Quelles structures a-t-on impliqué pour faire ces calculs ? Au lieu de rechercher les directions qui vont pousser vers une analyse transversale et globale, ce sont souvent, des analyses utilisant un succédané d’équilibre partiel que le gouvernement nous livre. En effet que ce soit la question de l’extension du prélèvement de l’IUTS aux primes et indemnités aux fonctionnaires du public, celle de la baisse des prix du carburant, celle de la gestion du Covid-19, celle de la hausse des salaires de 25%, toutes ces questions sont abordées *a priori* par le gouvernement sous l’angle sectoriel (méso-économique).

**Conclusion** : Pourquoi le gouvernement burkinabè prend – il de mauvaises décisions ? Les décisions sont souvent approximatives et surtout inappropriées parce qu’il existe plusieurs confusions dans l’esprit du gouvernement. On croit au sommet de l’Etat que les boites à outils qu’utilisent les économistes sont interchangeables.

La boite à outils des administrateurs d’entreprises et des exploitations agricoles (microéconomie) ne peut servir à solutionner les questions des politiques publiques. Concepts et outils plutôt concrets, ils doivent venir en aide aux chefs d’entreprise pour gérer la trésorerie, minimiser les coûts, rentabiliser l’exploitation et maximiser le profit, etc.

*A contrario*, la boite à outils des grands commis de l’Etat se décline en deux volets : le volet méso économique et le volet macroéconomique

Dans le volet sectoriel (administration publique) et notamment le budget de l’Etat, deux groupes d’outils sont disponibles :

* Pour la programmation : élaboration du budget-programme, du tableau des opérations financières de l’Etat (TOFE), production d’un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), etc.
* Pour le suivi : utilisation d’une matrice d’Exécution du Plan d’Actions Prioritaires, d’un tableau de Suivi des Indicateurs et des Cibles, d’un tableau des Mesures Prioritaires, etc.

Comment peut-on devant des questions économiques majeures de la nation convoquer des outils méso-économiques ? Comment peut-on devant des questions économiques majeures de la nation convoquer une seule régie de recettes, qui plus est, la Direction Générale des Impôt qui a en charge seulement des prérogatives fiscales ? Où met-on la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ? Où met-on l’INSD ? Etc. La question du Covid-19 confinée au ministère de la santé se déghettoïse heureusement à la faveur des protestations des burkinabè. Il convient donc d’aller au-delà de l’analyse sectorielle pour donner du champ à la vision macroéconomique

Le volet macroéconomique : La question de l’accroissement de l’impôt signifie la diminution de la Rémunération des Salariés (RS). Convoqué la RS signifie, en dernière analyse, convoquer les différents outils générés par les Tableaux économiques (TES[[12]](#footnote-12), TEE[[13]](#footnote-13), MCS[[14]](#footnote-14)) mais aussi les modèles économiques comme le Modèle d’Equilibre Général Calculable (MEGC). Pour ce faire, au niveau institutionnel, il faut impliquer l’INSD mais l’Université (UO2[[15]](#footnote-15)) et les instituts de recherche (INERA[[16]](#footnote-16)).

On voit mal comment l’économie mondiale pourra repartir après le Covid-19 sans solder les défaillances du capitalisme spéculatif. Les ménages auront ressenti pour la première fois de manière concrète que toutes les variables sont liées : la production économique intensive et ses conséquences négatives sur la qualité et le rythme de la vie, sur l’air, le silence ou sur l’environnement. Le désir de changement du mode de vie, déjà perceptible au début des années 2000, ne pourra que se confirmer. Ne sommes-nous pas en train de redécouvrir les bienfaits des services publics et de l’entraide communautaire, biens oh combien précieux, pour vaincre le Covid-19, dans le cadre de ce drame sanitaire ?

**Dr Claude Wetta, économiste**

1. Tiémoko Marc Garango (septembre, 1971), le redressement financier de la République de Haute-Volta p.87 [↑](#footnote-ref-1)
2. Interview accordée au journal Sidwaya du 14/02/2014, par le général Tiémoko Marc Garango [↑](#footnote-ref-2)
3. SNAID, rapport sur l’IUTS, Journée nationale de la rencontre CS-CGTB, Ouagadougou, 28 Janvier 2017 [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour voir des schémas plus complexes, consulter les ouvrages d’Economie générale de comptabilité nationale ou de macroéconomie. [↑](#footnote-ref-4)
5. RFI (13 Mars 2020), Coronavirus : les mesures économiques annoncées par le président Macron. [↑](#footnote-ref-5)
6. [CAMEROON MAGAZINE - GM](https://fr.cameroonmagazine.com/author/georgesmomo/) (2020), lutte contre le Covid-19 : la BAD mobilise 4,6 milliards de dollars, 30 Mars 2020. [↑](#footnote-ref-6)
7. # Financial Afrik (2020), [Albert Savana](https://www.financialafrik.com/author/albert-savana/), Préjudice économique du COVID-19: se garder de toute tentation protectionniste, avertit la Banque Mondiale, 15 mars, 2020

   [↑](#footnote-ref-7)
8. Petites unités ou unité microéconomiques, secteurs institutionnels [↑](#footnote-ref-8)
9. Faso.net (2019), Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) : Ce qui va changer, mercredi 2 octobre 2019 [↑](#footnote-ref-9)
10. # Minute-BF(2020) Covid-19: Voici les mesures prises par le Président du Faso (Discours), Ouagadougou [Lassané Sawadogo](https://minute.bf/author/lassane/), 2 avril 2020

    [↑](#footnote-ref-10)
11. RFI (13 Mars 2020), Coronavirus : les mesures économiques annoncées par le président Macron. [↑](#footnote-ref-11)
12. TES : tableau entrée sortie [↑](#footnote-ref-12)
13. TEE : tableau économique d’ensemble [↑](#footnote-ref-13)
14. MCS : matrice de comptabilité sociale [↑](#footnote-ref-14)
15. UO2 : Université Ouaga2 [↑](#footnote-ref-15)
16. INERA : Institut National d’Etudes et de Recherches agronomiques [↑](#footnote-ref-16)